

I

11 Avril 1744.

Monseigneur,

Je pensois très bien que M^{rs} de la verrerie de Roanne vous demanderoient une ordonnance pour se pourvoir de cendres neuves ou lescivées qui leurs seront nessesaires, mais, comme je prévoiois le damage que toute la manufacture des thoilles qui est le grincipal objet du produit de ces provinces pourroit en souffrir, j'ai eu l'honneur de vous en faire une observation que je doibs étendre, suivent l'attention que vous aves bien voulu y faire et qui est d'une conséquence infinie, ainsi que M^r Gaudinot doit le démontrer.

Le Beaujollois qui ne ceuillit pas des grains pour se nourrir quatre moix de l'année, n'a d'autres ressources, pour acquitter ses charges et se fournir le nécessaire, les autres huit moix, que la fabrique des thoilles et quelques vins que l'ong ceuillit casuellemant, soit pour la récolte, soit pour la vente, cette année en est une preuve. Cette province tire les fils du Forest et Bourbonnois et y porte un argent considérable, voilà quatre ou cinq provinces intéressées dans cette manufacture qui devient, par là, d'un objet considérable.

Il est certain que l'établissement de cette verrerie, si l'on ne restreint les cantons où elle se fournira de cendres neuves, nuiroit infiniment au blanchissage des thoilles; les blanchisseurs ont paine à en trouver ce qu'il en faut, les rarifieroit et rencheriroit, ce qui influeroit sur les blanchis-